

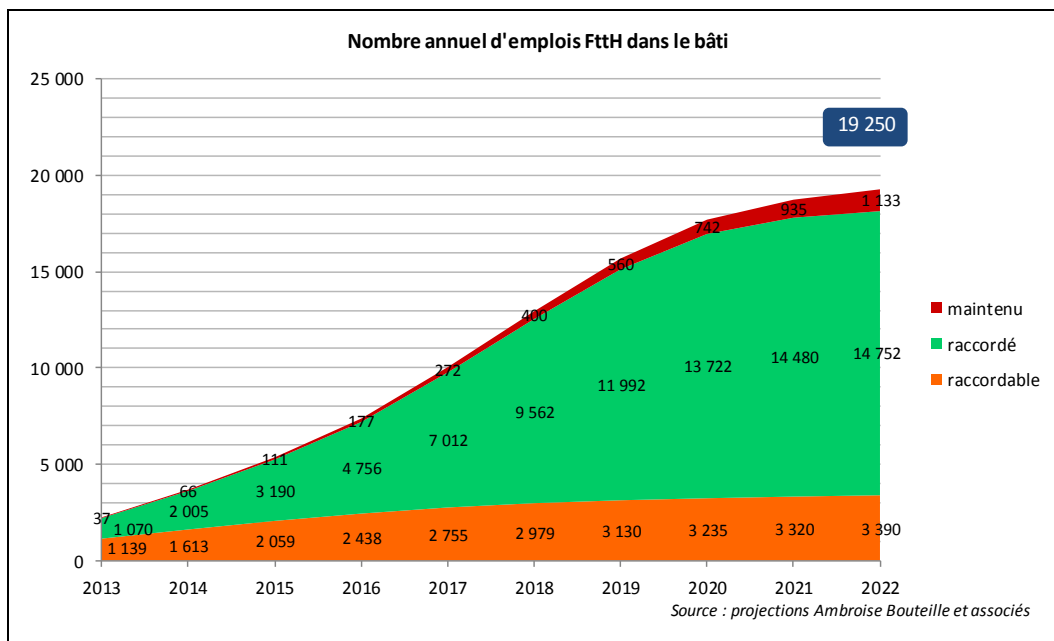
Paris, le 7 janvier 2014.

Appui Technique Prospectif relatif aux besoins en formation, emplois et compétences liés au déploiement de la fibre optique

## Un potentiel de mobilisation de plus de 19 000 emplois d'ici à 2022 liés au chantier de la fibre optique

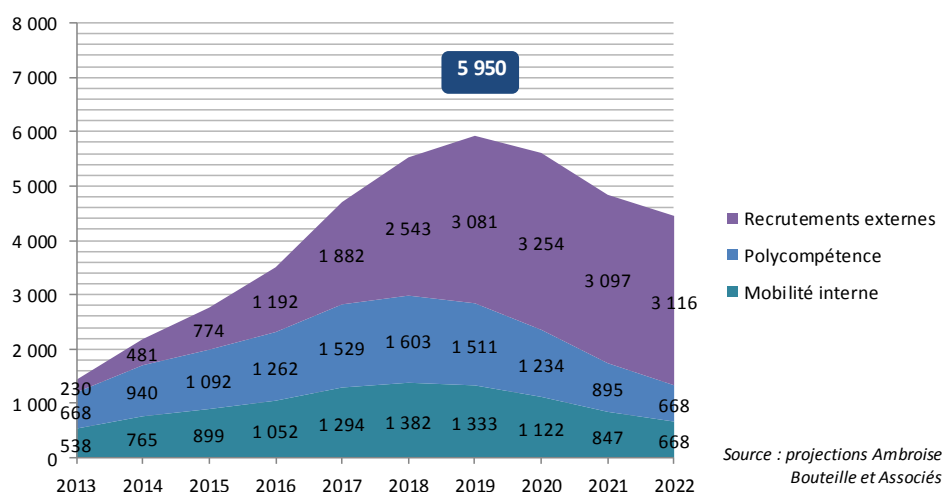
**Un Appui Technique prospectif** - initié par l'Etat avec le concours de la plateforme Objectif fibre (filère fibre optique regroupant la FFIE, la FIEEC, la FFTélécoms et le SERCE) et de l'OPCA de la construction – Constructyts (branche professionnelle du BTP) – relatif aux **besoins potentiels en matière de formation, emplois et compétences a permis, pour la première fois, de quantifier et de qualifier l'impact du chantier de la fibre optique**. Cette étude, réalisée par les cabinets Ambroise Bouteille et IDATE, a notamment permis de développer **plusieurs indicateurs estimant le nombre d'emplois à mobiliser et les enjeux en termes de volume de formation pour permettre la montée en compétences de la main d'œuvre associée au déploiement et la maintenance des réseaux FttH dans le secteur de l'installation**.

Sur la base du Plan France Très Haut Débit qui ambitionne de couvrir 100% des foyers français en Très Haut Débit d'ici à 2022 dont 80% à partir de la fibre optique, **19 250 emplois (équivalents temps plein) pourraient être ainsi potentiellement mobilisés pour assurer le déploiement de la fibre dans le bâti (immeubles et maisons individuelles)**.



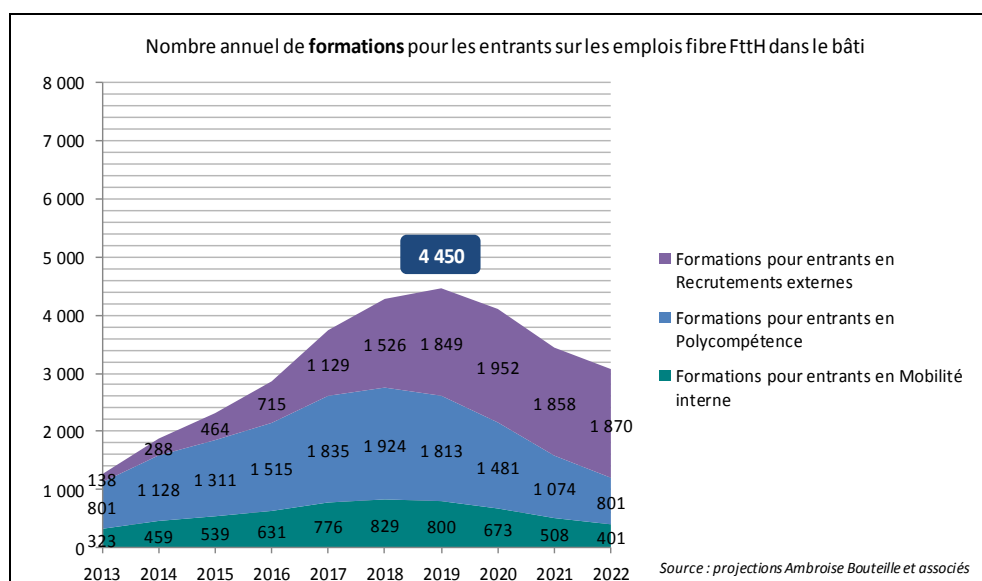
**Les recrutements annuels** (externes et internes), nécessaires à la dotation à terme des plus de 19 000 emplois (équivalents temps plein), culminent à près de 6 000 personnes en 2019. Il ne s'agit pas uniquement de collaborateurs issus de recrutements externes mais également de collaborateurs issus de la mobilité interne (cas des grandes entreprises) ou de la polycompétence (cas des petites entreprises affectant une part du temps de leurs techniciens « cœur de métier » sur la fibre optique).

Ventilation des entrants entre **mobilité interne, polycompétence** ou **recrutement externe**



NB : La baisse constatée à partir de 2020 ne correspond pas à une baisse des emplois et encore moins à des départs. Celle-ci fait tout simplement apparaître un ralentissement des recrutements.

**La montée en compétences de la main d'œuvre attendue nécessite également un important effort de formation :** celui-ci doit se traduire, pour faire face aux différents types de profil, à la mise en place d'une filière de formation spécialisée sur la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) et à la réalisation de plusieurs milliers de formations d'ici 2022. Pour la seule année 2019, un besoin prévisionnel de 4 450 formations est ainsi identifié. L'étude a conclu à un besoin global de 47 plateaux techniques au niveau national d'ici deux à trois ans pour accompagner la montée en puissance des besoins de formation.



Outre le potentiel du chantier de la fibre en termes d'emplois et de formation, cette étude formule un certain nombre de préconisations d'actions permettant d'amplifier le processus actuel de mobilisation des installateurs, d'aider les entreprises à doter les postes d'installateurs de fibre optique dans le bâti et de poursuivre le travail de structuration d'une offre globale de formation pour être en mesure de faire face aux besoins de main d'œuvre des entreprises.

C'est dans cet esprit que l'Etat, l'OPCA de la construction – Constructys et la filière de la fibre optique regroupée au sein de la plateforme Objectif fibre travaillent d'ores et déjà à l'engagement d'une **Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC – volet opérationnel de l'ATP)** destinée à assurer une mobilisation durable de la filière de l'installation électrique sur les enjeux de la fibre optique.



La DGEFP est chargée de proposer les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue. A ce titre, elle en construit le cadre juridique en concertation avec les départements ministériels et les partenaires sociaux. Elle conduit et coordonne la mise en œuvre des différents dispositifs relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle continue. Elle veille à l'inscription de cette politique dans la stratégie européenne pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle assure la gestion des programmes soutenus par le Fonds social européen en France. Elle prépare, organise et anime les travaux des différentes instances de concertation dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle continue.

<http://travail-emploi.gouv.fr/>



Objectif fibre est une plateforme de travail ouverte aux acteurs concrètement impliqués dans le déploiement de la fibre optique (équipementiers, installateurs, opérateurs...), volontaires pour identifier et lever les freins opérationnels à un déploiement massif, en produisant des outils pratiques d'intérêt multisectoriel.

Objectif fibre réunit les quatre fédérations professionnelles majeures de la filière fibre optique :

- La Fédération Française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE),
- La Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC),
- La Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms),
- Le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE).

Initiative interprofessionnelle, Objectif fibre atteste de la maturité de toute une filière et surtout de sa capacité à se mobiliser collectivement pour répondre à un véritable enjeu national.

[www.objectif-fibre.fr](http://www.objectif-fibre.fr)



Depuis le 1er janvier 2012, Constructyts - OPCA de la Construction a pris le relais du FAF.SAB et du Groupe OPCA Bâtiment - OPCA Travaux Publics - GFC-BTP – AREF-BTP (conséquence de la loi du 24 novembre 2009 visant à réduire le nombre d'Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

L'OPCA de la Construction est agréé pour collecter et gérer la participation à la formation professionnelle continue des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics quelle que soit leur taille.

Avec une collecte de plus de 350 M€, l'OPCA de la Construction constitue l'un des tout premiers opérateurs de branche et a pour mission de financer la formation continue de 1 600 000 salariés dans les 220 000 entreprises de BTP toutes tailles confondues.

Pour répondre aux besoins du secteur en termes d'information et de conseil de proximité aux entreprises, l'OPCA s'appuie, pour les entreprises de 10 salariés et plus, sur un réseau de 24 Constructyts régionaux, dont 2 dans les départements d'outre-mer et, pour les entreprises de moins de 10 salariés, sur les organisations professionnelles déléguées.

Deux finalités orientent l'action de l'OPCA :

- permettre aux entreprises, quelle que soit leur taille, de disposer des compétences dont elles ont besoin pour assurer leur pérennité, leur performance et leur développement,
- sécuriser les parcours professionnels des actifs du BTP en renforçant leurs compétences et en facilitant l'accès à la qualification et à la certification.

[www.constructyts.fr](http://www.constructyts.fr)

### DGEFP

Philippe Bourgeois – [philippe.bourgeois@emploi.gouv.fr](mailto:philippe.bourgeois@emploi.gouv.fr) - 01 44 38 30 38

### OBJECTIF FIBRE

SERCE - Marielle Mourgues - [m.mourgues@serce.fr](mailto:m.mourgues@serce.fr) - 01 47 20 69 45

FFIE - Clotilde Lepape - [c.lepape@ffie.fr](mailto:c.lepape@ffie.fr) - 01 44 05 84 13